

## Le fonctionnement du Parlement européen (2)

### Combien de députés ?

Le Parlement des 27 comprend actuellement 785 députés élus pour cinq ans. Leur nombre va diminuer : 736 en application du traité de Nice, 754 lorsque le traité de Lisbonne sera en vigueur. Le nombre des députés par Etat est fixé en fonction de la population de chaque pays, tout en assurant un minimum de représentants aux Etats les plus petits.

Le nombre de femmes ne cesse d'augmenter avec le tiers des députés.

### Les sièges à pourvoir en 2009

1	Allemagne	99
<b>2</b>	<b>France</b>	<b>72</b>
3	Italie	72
4	Royaume-Uni	72
5	Espagne	50
6	Pologne	50
7	Roumanie	33
8	Pays-Bas	25
9	Belgique	22
10	Grèce	22
11	Hongrie	22
12	Portugal	22
13	République Tchèque	22
14	Suède	18
15	Autriche	17
16	Bulgarie	17
17	Danemark	13
18	Finlande	13
19	Slovaquie	13
20	Irlande	12
21	Lituanie	12
22	Lettonie	8
23	Slovénie	7
24	Chypre	6
25	Estonie	6
26	Luxembourg	6
27	Malte	5
	Total	736

## Les députés répartis par groupes politiques en 2008

Groupes politiques (de gauche à droite)	Abréviation	Nombre de sièges	dont Français
Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique	GUE/NGL	41	3
Parti socialiste européen	PSE	217	31
Verts/Alliance libre européenne	Verts/ALE	43	6
Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe	ALDE	100	10
Parti populaire européen (démocrates chrétiens) et démocrates européens	PPE-DE	286	18
Union pour l'Europe des Nations	UEN	43	0
Indépendance/Démocratie	IND/DEM	22	3
Non inscrits et sièges provisoirement vacants	NI	43	7

Les députés siègent en effet, non pas par groupes nationaux, mais en groupes politiques transnationaux, selon la sensibilité politique : celle-ci recoupe à la fois le prisme européen droite-gauche et la variété des positions sur l'avenir de l'Union européenne (des fédéralistes aux eurosceptiques affirmés). Former un groupe suppose 20 députés au minimum de 6 pays différents.

Aucun membre du Parlement ne peut recevoir de mandat obligatoire, ce qui implique que la discipline de groupe est plus lâche que dans les Parlements nationaux.

### Le fonctionnement du Parlement

Depuis 1981 le Parlement réclame sans succès un siège unique pour les institutions européennes, donc à Bruxelles. En attendant, depuis 1992, il siège en trois lieux : à Strasbourg se tiennent les périodes annuelles de session, y compris la session budgétaire ; à Bruxelles, les sessions plénières additionnelles, les commissions parlementaires, les réunions de groupes parlementaires ; le secrétariat général et ses services (5000 fonctionnaires recrutés sur concours) sont à Luxembourg et à Bruxelles.

Le Parlement est piloté sur le plan politique par la Conférence des Présidents de groupes politiques qui se réunit autour du Président du Parlement et, pour le fonctionnement interne, par le Bureau (Président, 14 vice-présidents, 6 questeurs, élus pour des périodes de 2 ans et demi, renouvelables). Le Président, aujourd'hui Hans-Gert Pötering, député allemand PPE-DE, représente le Parlement, et signe les actes législatifs en co-décision et le budget.

Les 22 commissions permanentes examinent, amendent les propositions législatives, celles de la Commission et du Conseil et les rapports. Commissions temporaires ou d'enquêtes sur des problèmes spécifiques complètent ce travail.

Le Parlement européen a une représentation permanente dans chaque Etat membre.

## La condition de député

Le député doit pouvoir travailler et s'exprimer dans sa langue maternelle. Le Parlement travaille donc dans les 23 langues officielles de l'Union européenne. Il est donc le plus grand employeur du monde d'interprètes et de traducteurs (le tiers de ses fonctionnaires). Tous les documents sont donc traduits et accessibles par chaque citoyen de l'Union. Cependant, dans la procédure de travail, l'anglais s'impose de plus en plus dans l'origine des documents à la Commission et au Conseil.

**Le calendrier de travail des députés pour 2008** (<http://www.europarl.europa.eu/pdf/general/cal2008.pdf>) a de quoi occuper un plein temps, et justifier un domicile à Bruxelles ou Strasbourg : 12 sessions plénières de quatre jours (une par mois), 6 sessions additionnelles de 1 jour, 27 semaines de commissions (au nombre de 22) et réunions de groupe, 7 semaines d'activités extérieures au titre du Parlement. Les députés participent aussi à des délégations, groupes de travail qui assurent les relations avec les Parlements d'autres pays.

Un député européen consciencieux ne dispose que de la fin de semaine (du vendredi au dimanche) et d'un mois de congé sur juillet-août et la dernière semaine de décembre, périodes où il doit assurer une présence à ses mandants, citoyens ou groupes. Il dispose pour l'aider de collaborateurs (les assistants parlementaires) rémunérés sur un budget qui lui est alloué (117 500 euros par mois en 2009 pour salaires, cotisations, voyages, etc).

Les députés reçoivent actuellement la même indemnité que les députés nationaux du pays dans lequel ils sont élus, ce qui entraîne de grandes inégalités. Pour y parer, la prochaine législature verra l'entrée en vigueur d'un statut du député, avec l'instauration d'une indemnité mensuelle (en brut) d'environ 7000 euros. Des frais de mandat (4200 €, diminués de moitié pour les députés absents de la moitié des séances plénières de l'année), une indemnité journalière de logement et de bouche lors des jours session (251 €, sous condition de signature du registre de séance) et des remboursements de frais de voyage sur justificatifs.

## L'absentéisme et le problème du cumul des mandats

Parce que la fonction de député européen impliquerait un plein temps, parce qu'elle impose de lourdes contraintes, l'interdiction du cumul avec un autre mandat parlementaire s'est largement imposée pour limiter l'absentéisme. Pour la France, le cumul reste possible avec les mandats de conseiller régional, de conseiller général, de conseiller municipal ; pire, depuis 2006, il est de nouveau possible de cumuler avec la direction d'un exécutif local. 2/3 des députés européens français sont des cumulants. Ajoutons que, souvent une expérience parlementaire nationale précède cette fonction, qui permet... de repêcher grâce au scrutin de liste à la proportionnelle des élus battus ou de pousser les dirigeants de parti politique sans mandat, sans grande considération des compétences et de l'investissement européen réels. A noter qu'en fin de législature en juin prochain, la moyenne d'âge des députés européens français sera de 58 ans et que 43 % d'entre eux auront plus de 60 ans.

L'assiduité est toujours difficile à mesurer. Cependant les députés doivent signer le registre des séances plénières pour avoir droit à leur indemnité journalière. Mais cette

donnée, toute relative (on peut venir signer et disparaître) n'est pas rendue publique, sauf lorsqu'un journal se livre à un travail de recension (cf. l'Express en juillet dernier : [http://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-classement-des-100-eurodeputes-francais\\_531130.html](http://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-classement-des-100-eurodeputes-francais_531130.html)). Le quart des députés français ne participe pas à une part importante des séances plénières (25 % à 50 % des séances) A vrai dire, il faudrait pouvoir inventorier la présence réelle sur la diversité des tâches qui relèvent de la fonction : séances plénières, commission, délégation, réunion de groupe, les déplacements internationaux au nom du Parlement, les publications, le nombre de rapports et de questions, etc... Ce type d'audit n'existe pas.

### **L'influence française au Parlement**

La Fondation Robert Schuman a publié une étude sur ce sujet ([http://www.robert-schuman.org/question\\_europe.php?num=qe-119](http://www.robert-schuman.org/question_europe.php?num=qe-119)) qui, tout en estimant qu'elle a progressé dans le mandat qui se termine, souligne les fragilités de cette influence. Cela se retrouve tant dans les principaux groupes politiques (PPE et PSE), - même si le système des 8 circonscriptions interrégionales contribue à éviter l'éparpillement que génère le scrutin proportionnel, joint à un fort taux d'abstention qui favorise mécaniquement les partis protestataires-, que par la présence dans et à la tête des commissions qui comptent, le nombre de questions parlementaires et les interventions en séance, l'investissement dans les rapports, y compris budgétaires. Si quelques noms émergent (Martine Roure, Gérard Onesta, Joseph Daul, Philippe Morillon, Pervenche Bérès), la note constate que les enjeux européens sont souvent relégués au second plan : plus du quart des députés européens se sont portés candidats pour les élections législatives, message évident de désintérêt européen ; six ont choisi de partir pour l'Assemblée Nationale et le Sénat. Le renouvellement trop rapide des élus nuit à l'influence dans ce type d'institution.

Contrairement à l'Allemagne ou au Royaume-Uni par exemple, les partis politiques français n'investissent pas dans des hommes et des femmes qui choisissent d'y faire les plusieurs mandats d'affilée, condition pour peser dans cette activité européenne fondamentale et de préparer leur succession.

C'est un enjeu majeur de la prochaine mandature, que la France y soit représentée par des hommes et des femmes européens convaincus, si possible expérimentés, en tous cas formés, bien décidés à s'investir d'abord dans leurs fonctions de député européen et dans la mise en œuvre des conséquences du traité de Lisbonne.

Mars 2009